

<p>Département de Saône-et-Loire Arrondissement d'Autun Canton de Saint-Vallier</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 6 décembre 2023</p> <p>Nombre de Membres du Conseil d'administration : 11</p> <p>Présents à la séance 8 Ont donné pouvoir 0 Ont voté 8</p> <p>Convocation : 21/11/2023</p>	<p style="text-align: center;">CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT VALLIER</p> <p style="text-align: center;">E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>L'An Deux Mille Vingt-trois, le six décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame GOSSE Danielle.</p> <p><u>Etaient présents</u> : GOSSE Danielle, MEUNIER Daniel, IFIRES Carole, DESSERPRIT Chantal, BERGER Guy, LOBREAU Mireille, LECLERC Anita, GIRARD LE GOËR Stéphanie.</p> <p><u>Absents – Excusés</u> : PHILIBERT Alain, PROST Marie-Claude, DECERLE Bernard.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : IFIRES Carole</p>
--	---

Délibération n° DCA 2023_06_02 :

Approbation du séjour séniors à SARE et fixation des tarifs individuels

Le CCAS organise un séjour « Séniors en vacances » à SARE, d'une durée de 8 jours et 7 nuits, du 7 au 14 octobre 2024.

Ce séjour, hors transport, est éligible au programme « Séniors en vacances » de l'ANCV.

Le coût TTC de ce séjour, sur une base de 50 personnes en chambre double, s'élève à :

- Coût organisme dont assurance annulation : 22 572.00 €
- Coût du transport GIRARDOT : 6 200.00 €
- Soit total TTC : 28 772.00 €

Le CCAS propose de faire appel à l'association VVF pour personnaliser ce voyage et aux transports GIRARDOT Autocars de SAINT VALLIER (71) pour réaliser le transport.

Le tarif individuel de ce séjour s'élève à 575.44 € par personne, hors frais supplémentaire éventuel de 84 € pour une chambre individuelle.

L'ANCV attribue, sous réserve de revenu, une aide financière versée, sous forme de subvention aux professionnels de tourisme et des loisirs, d'un montant de 202 euros pour les séjours de 8 jours / 7 nuits

Il est proposé de fixer les participations individuelles au voyage « Séniors en vacances SARE 2024 » comme suit :

	Séniors non éligibles à l'aide financière ANCV	Séniors éligibles à l'aide financière ANCV
Prix par personne en chambre double	575.44 €	373.44 €
Prix par personne en chambre individuelle (Supplément de 84 €)	659.44 €	457.44 €

Les personnes inscrites aux voyages auront la possibilité de payer leur séjour en une seule fois ou en trois fois. Dans ce dernier cas, trois titres exécutoires représentant chacun 1/3 de la participation individuelle seront émis : le 1^{er} règlement interviendra en avril, le second en mai, le 3^{ème} et dernier règlement en juin.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré favorablement à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'organisation d'un séjour « Séniors en vacances » à SARE, tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE la proposition des tarifs individuels du séjour exposée ci-dessus,

ADOPTE les modalités d'encaissements des participants séniors présentés ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans le cadre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS,
Alain PHILIBERT

